Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215600800-20260407-20260405-DE

République Française
Département du MORBIHAN
COMMUNE DE GUILLIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Référence
20260405

Objet de la délibération
Désignation de deux délégués élus relais à la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
01/04/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 08/04/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 7 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, Mairie de GUILLIERS, sous la présidence de M. GICQUEL Jean-Luc, Maire

Présents : M. GICQUEL Jean-Luc, Maire, Mmes : AUQUET Isabelle, BOURHIS Elisabeth, CHANTREL Morgane, GRESNEAU Fabienne, MINAND Charlotte, PIQUET Aurélie, MM : BOCO Loïc, DELALANDE Mickaël, DUVAL Philippe, DUVAL Thierry, PINEL Derhen, PUGIN Yannick, RODRIGUES Miguel

Excusée ayant donné procuration : Mme MASSIEU Jacqueline à M. GICQUEL Jean-Luc.

A été nommée secrétaire : Mme PIQUET Aurélie.

Objet de la délibération : **Désignation de deux délégués élus relais à la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel.**

Monsieur le Maire indique que la Mission Locale est une association loi 1901, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans au niveau de l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité, le logement, la citoyenneté ou encore les loisirs et la culture.

Il informe que la représentation des communes au sein de cette association s'organise comme suit pour une commune de 1 000 à 5 000 habitants : 3 délégués-Elus Relais, dont le Maire, 1er référent délégué-élu relais.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de désigner deux nouveaux délégués-élus Relais pour siéger au sein de cette association.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à ces désignations.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- de désigner Mme Aurélie PIQUET en qualité de 2ème déléguée-élue Relais et M. Derhen PINEL en qualité de 3ème délégué-élu Relais au sein de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2026
Le Maire
Jean-Luc GICQUEL

MAIRIE DE GUILLIERS 56 (Morbihan)